Entretien de Pierre Chaillan avec le ­sociologue et économiste Bernard Friot, auteur de ***Vaincre*** ***Macron*** (*la Dispute, 2017*) et ***le Travail, enjeu des retraites*** (la *Dispute,* *2019*) : Friot rappelle l’objectif des communistes qui ont bâti le système solidaire (de Sécurité Sociale) et appelle à retrouver cette ambition fondatrice (l’Humanité du 16/01/2020).

**En quoi la création du système solidaire s’inscrit-elle dans le combat d’émancipation en France de ­dépassement du capitalisme, le communisme ?**

**Bernard Friot** L’organisation capitaliste de la production invente des générations. Les jeunes comme « futurs travailleurs » ont le droit non pas au salaire, mais à des mesures jeunes et à des prêts qui anticipent leur capacité de remboursement quand ils seront insérés. Les actifs entre la fin de phase d’insertion, vers 35 ans, et la retraite sont les seuls « travailleurs » ayant droit au salaire à la qualification et ils cotisent sur celui-ci pour rembourser les prêts ou pour anticiper le chômage ou la retraite. Et les « anciens travailleurs » ont droit non pas au salaire, mais au différé de ce qu’ils ont mis au pot commun. Cette discrimination par l’âge face au travail repose, comme la discrimination par le genre, sur le fait que dans le capitalisme nos personnes sont étrangères au travail productif, dont la définition et l’organisation sont le monopole de la bourgeoisie. Or, si hommes et femmes sont complémentaires pour faire des enfants, si jeunes et vieux sont solidaires dans la famille, tous doivent être identiques face au travail, qu’ils soient homme ou femme, qu’ils aient 18 ou 88 ans. Pour les communistes de 1946, les retraités sont des travailleurs comme les autres. Leur ambition est de généraliser à tous la situation des retraités de la fonction publique : le droit à la poursuite de leur meilleur salaire. C’est le décret de Marcel Paul sur le statut des électriciens et gaziers qui définit la pension comme la poursuite du salaire, c’est la transposition par Ambroise Croizat des règles de la pension de fonction publique dans le régime général.

**En quoi cette réforme des retraites est-elle ­capitale pour le pouvoir Macron ?**

**Bernard Friot** La fécondité des initiatives ­communistes de 1946 est telle qu’aujourd’hui, même dénaturé, le droit au salaire continué des retraités est la base du calcul des trois quarts des pensions (240 sur 320 milliards) dans lequel aucun compte n’est tenu des cotisations des intéressés. Au contraire, Macron veut calculer toutes les pensions comme elles le sont aujourd’hui dans l’Agirc-Arrco pour parachever la victoire patronale de mars 1947 contre Croizat. En créant pour les cadres un régime complémentaire par points étendu, contre l’avis de la CGT, à tous les salariés du privé dans les années 1950 (l’Arrco est de 1961), le patronat a remis le salaire dans le carcan de l’emploi et réimposé l’étrangeté du travail productif à nos personnes : un retraité n’a pas droit au salaire, la qualification ne peut pas passer du poste de travail à la personne du travailleur, ce sont les postes qui sont le support du salaire, pas les personnes. On voit d’ailleurs le lien entre l’offensive de Macron contre le droit au salaire des retraités, son refus du droit au salaire des chômeurs et la haine qu’il a de la fonction publique ou des statuts de La Poste, d’EDF ou de la SNCF, dans lesquels le support du salaire est non pas le poste de travail, mais le travailleur lui-même, à travers son grade.

**Comment peut-on avoir aujourd’hui la même ambition que le projet d’Ambroise Croizat ?**

**Bernard Friot** On peut y parvenir en proposant un régime général de retraite géré par les seuls travailleurs et qui, à compter de l’âge de 50 ans, assure à tous 100 % de la rémunération nette des six meilleurs mois de travail, pension portée à un plancher qui devrait dépasser 2 000 euros net par mois et limitée par un plafond de 5 000 euros afin de resserrer la hiérarchie des salaires. Et cela en supprimant la condition de durée de la carrière, cette double peine pour les femmes. Ces cinquantenaires enfin titulaires de leur salaire seront par ailleurs dotés d’une protection contre le licenciement afin qu’ils puissent devenir les moteurs de l’appropriation de leur travail par les travailleurs, dans un conflit frontal avec des directions qui sont, dans les services publics comme dans les entreprises, en parfaite servilité vis-à-vis du capital. La réappropriation de leur travail par des salariés qui n’en peuvent plus de supporter des directives avec lesquelles ils sont en désaccord doit devenir le ferment de l’affirmation concrètement vécue qu’ils sont les seuls créateurs de la valeur, et donc qu’ils doivent en décider. Et donc qu’ils doivent devenir propriétaires de l’outil, décideurs de l’investissement.

**Mais comment relancer alors ce projet communiste face à la fuite en avant néolibérale du capitalisme mondialisé incarné par BlackRock ?**

**Bernard Friot** Il faut se saisir de tous les conflits pour conquérir des droits permettant de ravir à la bourgeoisie son monopole sur le travail productif, comme je viens de l’évoquer à propos de la retraite. La bourgeoisie n’est maîtresse de l’argent que parce qu’elle est maîtresse du travail. C’est son pouvoir sur le travail qu’il faut lui ravir si on veut lui ravir son pouvoir sur l’argent. Le communisme est un défi anthropologique : passer de la propriété capitaliste d’outils d’exploitation de « l’individu libre » (c’est-à-dire à poil avec la maigre bouée du compte personnel d’activité et de la sécurisation des parcours professionnels) à la propriété communiste d’outils au service de travailleurs habillés, de 18 ans à leur mort, de la reconnaissance de leur capacité à produire, et à diriger la production. Une reconnaissance inscrite dans les droits à la propriété de l’outil, à la décision sur la production, et au salaire, trois droits politiques à attacher à la personne quand elle devient majeure.

**Pourquoi le dossier des retraites cristallise-t-il autant les colères et les mouvements** **sociaux ?**

**Bernard Friot** Il faut alimenter les caisses de grève des cheminots et des salariés de la RATP, et surtout faire comme eux ! Les fonctionnaires, dont le passage aux points dévasterait leur pension, sont mobilisés. Reste à trouver le mot d’ordre fédérateur qui mettra en mouvement le secteur privé, notamment présent par les professions libérales et les gilets jaunes.

Haut du formulaire